

Vendredi 21 octobre 2022

Retour sur les événements à Ménéac



Samedi 15 octobre, remises des prix pour le concours des maisons fleuries.

Enquête publique préalable au déclassement de voies communales de la commune de Ménéac Arrêté du 10 octobre 2022

Article 1 : Il est procédé à une mise à disposition du public sur les projets de déclassement de voies communales pour une durée de dix-sept jours consécutifs, à compter du 07 novembre 2022 jusqu'au 23 novembre.

Article 2 : Mme CARLIER Anne-Marie a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts : à la Mairie de Ménéac du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf les lundis et Mercredis après-midi, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Le lundi 07/11 de 9h00 à 12h30
- Le mercredi 23/11 de 9h00 à 12h30

Article 5 : A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1^{er}, les registres seront clos et signés par Monsieur le Maire ou son représentant .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront obtenir communication.

Article 6 : Pour l'information du public, le présent arrêté sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci par voie affiche.

Article 7 : Le maire, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CCAS :



Le CCAS invite les personnes de 70 ans et plus, le samedi 5 novembre à un repas animé à la salle des fêtes.

Inscription obligatoire à la mairie le matin uniquement avec participation de 10€/personne par chèque **UNIQUEMENT** libellé au « restaurant la Grande Halte ».

Date limite d'inscription : au 27 octobre 2022.

Le CCAS organise le **service intergénérationnel** pendant les vacances de la Toussaint pour effectuer des missions d'animations, de ménage et d'aide à l'EHPAD.

Jeunes motivés de 14 ans à 18 ans, 15€ par mission de 3 heures.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie. Inscriptions obligatoires pour le lundi 24 octobre. Démarrage des missions à partir du mercredi 26 octobre.

Cimetière

Travaux : les travaux de reprise de concessions en état d'abandon ont démarré.

L'accès au cimetière est interdit pendant les travaux.

Il est strictement interdit de s'approcher de la zone des travaux pendant le travail des agents.

Merci de votre compréhension

APPEL AUX BENEVOLES



Fabrication DECORATIONS DE NOEL pour le bourg



Pour que la Commune se pare de belles décorations pour les fêtes de fin d'année, la Municipalité organise de nouveau cette année des ateliers de bricolage.

Le mercredi 26 octobre et le jeudi 27 octobre de 9h30 à 11h30

Inscription par email ou en mairie.

Nos ateliers se tiendront dans le local de fonction de l'école Yves Coppens (dans la cour à droite)

Tous les volontaires de 6 à 99 ans seront les bienvenus.

La boîte à livres 📖

Merci aux habitants de Ménéac de partager leurs lectures grâce à notre boîte à livres située sur le parvis de l'église et merci de n'y laisser que des livres que vous souhaitez partager.

Si vous avez des CDs, des magazines, des DVD et même des collections de livres désuètes, n'hésitez pas à les déposer dans la boîte Book Hémisphères située dans le hall de la mairie.

Vous participerez ainsi activement à soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et à la réinsertion de personnes en difficulté.

L'arrêté du 12 août 2022 sur les restrictions d'eau est toujours en vigueur. De ce fait, les robinets restent fermés dans les cimetières, le lavage des tombes est autorisé uniquement avec l'eau de récupération.

Fauchage des accotements

Le fauchage démarre fin octobre.

Merci de désencombrer les fossés, les accotements et d'élaguer pour que la machine puisse faire son travail.

Associations



Gym com

Reprise des cours le lundi 7 novembre (pas de cours le 24 et 31 octobre).

Judo club : poule au riz

Le samedi 22 octobre à la salle des fêtes à 19h30.

Plats sur place et à emporter : 13€ pour les adultes et 7€ pour les enfants.

Réservation au 06.15.21.40.21 (appeler aux heures des repas).

Tickets en vente auprès des judokas et dans les bars de Ménéac.

ADMR

Pas de permanence à la mairie de Ménéac les vendredis 21 et 28 octobre.

Si besoin au 06.79.04.31.64

Messes

Samedi 22 :
18h30 à Mohon

Dimanche 23 :
9h30 à Ménéac
11h à La Trinité Porhoët

Services de garde

Docteur RUSU – 02.97.72.22.58

La nuit, les fins de semaines et les jours fériés, appelez le 02.97.68.42.42 (15 ou 18 uniquement les urgences).

Infirmiers : M.ROBIN / Mmes BRIAND & LE FLOCH – 02.97.93.36.36

Kinésithérapeute: Mme MOUISEL – 02.97.93.34.80

Pharmacie BILGER – rue de la République

3237 pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17h le samedi.